



Sortir de l'indivision

Par **desenchantee**, le **07/12/2019 à 18:32**

Bonjour,

Ma sœur bloque la succession de notre mère décédée en septembre 2018. Elle a refusé l'héritage car elle pense que notre mère avait des dettes. Ce que je réfute totalement. Elle ne veut pas présenter son livret de famille pour justifier qu'elle n'a pas d'enfant.

Elle fait cela seulement pour nous nuire.

Elle a beaucoup d'argent. Une résidence secondaire au bord de la mer. A hérité énormément d'argent de la part de ses beaux parents qui étaient propriétaires de beaucoup de terrains.

Ce n'est pas mon cas puisque je suis sans emploi, sans revenus, sans indemnités de quoi que ce soit.

Aujourd'hui je veux plus que tout clôturer la succession de ma mère. Trop de souffrance.

Et maintenant des problèmes. Pour combien de temps ...

Je veux sortir de l'indivision. Aidez moi svp merci.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **07/12/2019 à 18:38**

Bonjour

Vous avez peut-être droit à l'aide juridictionnelle. Dans votre cas, l'assistance d'un avocat sera nécessaire, car soit il y a indivision et il faut en sortir par la justice, soit votre sœur renonce effectivement et il n'y aura plus d'indivision.